



DEVIS IMMÉDIAT [par mail](mailto:conseil@assurancesdirect.com)
conseil@assurancesdirect.com

Référence L'assurance de vos passions

Assurance autos, motos, cyclos, véhicules militaires, tracteurs...
 Tarifs dégressifs flottes

STE LASSUREUR
 Orias 09051556
 5 passage Marcilly
 71100 CHALON SUR SAONE

Courtier Partenaire Pactoffice
 CARENE ASSURANCES - RCS PARIS 652 044 249
 ORIAS NUMÉRO 07 000 004 www.orias.fr
 1 RUE JULES LEFEBVRE 75311 PARIS CEDEX 09

Contrat d'assurance collective de dommages «véhicules de collections» souscrit auprès d'Allianz 87 rue de Richelieu 75002 Paris, de Protexia France - Tour Neptune 20 place de Seine 92086 Paris-la-Défense cedex, de Mondial Assistance AGA - 2 rue fragonard 75017 Paris



Partenaire Officiel



PRIMES ANNUELLES TTC 2015 (autos, motos...)

RESPONSABILITÉ CIVILE - Défense Pénale et Recours Suite Accident (D.P.R.S.A.)

Responsabilité personnes et familles transportées

Catastrophes naturelles*, catastrophes technologiques et forces de la nature (forces de la nature à concurrence de 7.623 €)

Tarif flotte à partir de 3 véhicules assurés.

Si vous avez plusieurs véhicules d'âges différents, vous bénéficiez de la dégressivité des primes, se déclinant du véhicule le plus récent au plus ancien.

Si votre véhicule a été mis en circulation

avant 1960

25,10	€	pour le 1 ^{er} véhicule
21,10	€	pour le 2 ^{ème} véhicule
19,10	€	pour le 3 ^{ème} véhicule
gratuit		pour le 4 ^{ème} et suivants

de 1960 à 1969

46,20	€	pour le 1 ^{er} véhicule
37,20	€	pour le 2 ^{ème} véhicule
28,20	€	pour le 3 ^{ème} véhicule
gratuit		pour le 4 ^{ème} et suivants

de 1970 à 1979

61,30	€	pour le 1 ^{er} véhicule
48,30	€	pour le 2 ^{ème} véhicule
35,30	€	pour le 3 ^{ème} véhicule
gratuit		pour le 4 ^{ème} et suivants

de 1980 à 1989

87,40	€	pour le 1 ^{er} véhicule
70,40	€	pour le 2 ^{ème} véhicule
60,40	€	pour le 3 ^{ème} véhicule
45,40	€	pour le 4 ^{ème} et suivants

de 1990 à 1995 (sous réserve d'acceptation)

99,50	€	pour le 1 ^{er} véhicule
89,50	€	pour le 2 ^{ème} véhicule
81,50	€	pour le 3 ^{ème} véhicule
74,50	€	pour le 4 ^{ème} et suivants

de 1996 à 2000 (sous réserve d'acceptation)

161,80	€	pour le 1 ^{er} véhicule
145,80	€	pour le 2 ^{ème} véhicule
131,80	€	pour le 3 ^{ème} véhicule
118,80	€	pour le 4 ^{ème} et suivants

Au-delà, nous consulter y compris pour les Porsche et BMW mises en circulation après 1990 qui ne relèvent pas de ces tarifs.

* sauf franchise réglementaire en cas de catastrophe naturelle ainsi que pour conduite exclusive ou occasionnelle d'assuré de moins de 25 ans

GARANTIES OPTIONNELLES

VOL, INCENDIE-TEMPÊTES, DOMMAGES TOUS ACCIDENTS

Avec expertise préalable

VOL et INCENDIE-TEMPÊTES AVEC EXPERTISE PRÉALABLE

Si votre véhicule a été mis en circulation (au-delà de 1985 nous consulter)

avant 1956	0,182 % de la valeur agréée
de 1956 à 1969	0,350 % de la valeur agréée
de 1970 à 1975	0,434 % de la valeur agréée
de 1976 à 1980	0,505 % de la valeur agréée
de 1981 à 1985	0,525 % de la valeur agréée
Pour des valeurs supérieures à 45.735 €, nous consulter	

Sans franchise *

VOL, INCENDIE-TEMPÊTES, DOMMAGES TOUS ACCIDENTS AVEC EXPERTISE PRÉALABLE

Si votre véhicule a été mis en circulation (au-delà de 1985 nous consulter)

avant 1956	0,747 % de la valeur agréée
de 1956 à 1969	0,882 % de la valeur agréée
de 1970 à 1975	1,130 % de la valeur agréée
de 1976 à 1980	1,201 % de la valeur agréée
de 1981 à 1985	1,373 % de la valeur agréée
Pour des valeurs supérieures à 45.735 €, nous consulter	

Franchise dommages uniquement
Dommages « tous accidents » en valeur agréée
- Véhicules jusqu'au 31.12.1971 :
2% de la valeur assurée avec un minimum de 76 €
et un maximum de 762 €
- Véhicules à compter du 01.01.1972 :
3% de la valeur assurée avec un minimum de 76 €
et un maximum de 762 €

La valeur assurée doit être fixée par un expert. Vous devez impérativement nous adresser l'expertise correspondante (datant de moins de 2 ans).

Consultez notre liste d'experts

VOL, INCENDIE-TEMPÊTES, DOMMAGES TOUS ACCIDENTS

sans expertise préalable

VOL, INCENDIE-TEMPÊTES, DOMMAGES TOUS ACCIDENTS SANS EXPERTISE PRÉALABLE

Assurance forfaitaire Vol, Incendie-Tempêtes et/ou Dommages Tous Accidents SANS EXPERTISE PRÉALABLE. Valeur assurée à dire d'expert au jour du sinistre, avec montant de garantie maximum.

Plafond Garanties	Vol, Incendie-Tempêtes	Vol, Inc.-Temp., Dom. Acc.
4 roues ou plus à 7.500 €	46,42 €	111,36 € franchise fixe Dom. 150 €
4 roues ou plus à 10.000 €	62,75 €	150,01 € franchise fixe Dom. 180 €
4 roues ou plus à 18.000 €	108,78 €	265,95 € franchise fixe Dom. 261 €
4 roues ou plus à 23.000 €	136,56 €	337,16 € franchise fixe Dom. 322 €
2 roues à 3.500 €	29,73 €	72,56 € franchise fixe Dom. 150 €
2 roues à 6.000 €	40,48 €	102,08 € franchise fixe Dom. 150 €

Sans franchise *

NOUVEAU

* sauf franchise réglementaire en cas de catastrophe naturelle ainsi que pour conduite exclusive ou occasionnelle d'assuré de moins de 25 ans

AUTRES OPTIONS

BRIS DE GLACES (y compris optiques de phares)

35 €	pour une garantie de 500 €	96 €	pour une garantie de 1.068 €
64 €	pour une garantie de 800 €	123,50 €	pour une garantie de 1.373 €

ASSISTANCE / DÉPANNAGE (forfait)

Remorquage limité aux véhicules < à 3.5t en France métropolitaine et Pays de la carte verte, à hauteur de 400 €. Franchise de 5 km du domicile. Le rapatriement des personnes est couvert sans limitation de somme.

15 €	pour le 1 ^{er} véhicule
13,50 €	pour le 2 ^{ème} véhicule
10 €	pour le 3 ^{ème} véhicule
39 €	forfait flotte (à partir du 4 ^{ème} véhicule et suivants)

ASSISTANCE PRESTIGE (forfait)

Rapatriement des personnes couvert sans limitation de somme et frais de remorquage SANS FRANCHISE KILOMETRIQUE (limité aux véhicules < à 3.5 t et à l'exclusion des modèles Jaguar).

66 €	par véhicule
------	--------------

GARANTIE DU CONDUCTEUR

OPTION 1 - 16 € pour toute la flotte
- décès 153.000 euros,
- incapacité permanente ou totale 153.000 euros, au-delà d'un taux d'incapacité de 15%.

OPTION 2 - 42 € pour toute la flotte
- décès 305.000 €,
- incapacité permanente ou totale 305.000 €, sans franchise.

Important! Nous vous conseillons de souscrire cette garantie.

En effet, en cas d'accident, que vous soyez responsable ou non, nous vous indemnisons des préjudices résultant des dommages corporels que vous avez subis.

PROTECTION JURIDIQUE (forfait)

10,20 € PAR VEHICULE gratuit à partir du 4^{ème} véhicule

REMORQUE (responsabilité civile)

Pour un poids total en charge supérieur à 750 kg.

25 €	par remorque
------	--------------

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

Pour profiter de nos tarifs*, il suffit d'être :

- âgé de plus de 25 ans,
- titulaire d'un permis (pays de l'U.E. ou Espace Economique Européen) depuis plus de 3 ans dans la catégorie du véhicule à garantir,
- assuré pour un véhicule d'usage courant (automobile ou 2 roues d'une cylindrée supérieure ou égale à 125 cm³).

Le souscripteur et conducteurs désignés déclarent expressément qu'au cours des 36 derniers mois :

- ils n'ont pas été condamnés pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique ou l'emprise de stupéfiants, blessures involontaires, homicides et qu'ils n'ont pas subi de retrait de permis de conduire,
- ils n'ont pas été titulaires d'un contrat d'assurance auto résilié par un précédent assureur, quel qu'en soit le motif.

*moins de 25 ans nous consulter

VOL, INCENDIE-TEMPÊTES, DOMMAGES TOUS ACCIDENTS AVEC EXPERTISE

Si vous souhaitez bénéficier de l'une de ces options :

- la valeur assurée doit être fixée par un expert de votre choix. Vous devez impérativement nous adresser l'expertise correspondante (datant de moins de 2 ans),
- vous devez nous consulter au préalable si la valeur de votre véhicule est supérieure à 45.735 €,
- votre véhicule devra être remisé dans un garage privatif clos et dont l'(les) accès est (sont) fermé(s) à clé, au minimum entre 22H00 et 8H00 du matin lors de la présence du souscripteur à son domicile.

Vous n'avez pas à respecter ces obligations lorsque vous souscrivez seulement les garanties responsabilité civile, bris de glaces, assistance, garantie du conducteur et protection juridique.

VOL, INCENDIE-TEMPÊTES, DOMMAGES TOUS ACCIDENTS SANS EXPERTISE

Vous n'avez pas à produire d'expertise préalable.

Ces options sont accordées à hauteur d'un plafond de garantie forfaitaire. L'indemnité au jour d'un sinistre sera fixée à dire d'expert de la compagnie, sans qu'elle ne puisse excéder la valeur forfaitaire assurée.

GARANTIE «VÉHICULE AU REPOS»

Cette option de garantie concerne tous véhicules de prestige et de collection acceptés par le présent contrat, y compris les voitures de course et les prototypes, remisés ou immobilisés dans un garage individuel privatif, clos et fermé, la batterie débranchée.

Vous pouvez ainsi vous assurer contre le vol, le vandalisme suite à effraction des locaux, l'incendie, les tempêtes, la grêle, la neige et les catastrophes naturelles du(des) véhicule(s) remisé(s) dans le garage, hors assurance circulation (expertise de moins de 2 ans à produire à la souscription).

Franchise fixe non modulable de 750 € TTC par sinistre et par véhicule.

Pour toute demande de tarification et de conditions de souscription, nous consulter.

L'USAGE DE VOS VÉHICULES

Tous déplacements privés et trajet travail occasionnel kilométrage illimité.

Vous pouvez vous en servir tous les jours, en France métropolitaine et à l'étranger, quelle que soit la nature de vos déplacements privés, et dans le cadre de sorties d'entretien, de défilés ou de promenades, de concentrations touristiques, de rallyes de régularité, à l'exclusion de toutes compétitions ou épreuves de vitesse. Pour les véhicules antérieurs à 1981, trajet travail occasionnel. Tous déplacements professionnels exclus.

Sur simple demande de votre part et SANS SURPRIME, vous pourrez également les utiliser dans le cadre d'une location avec chauffeur à l'occasion d'événements ponctuels et festifs comme les mariages, les communions, etc. (usage limité à 3 jours par événement et jusqu'à 4 fois par an). Nous consulter.

CONDUCTEUR(S)

- Vous-même, souscripteur du contrat, votre conjoint ou concubin notoire nommément désigné, occasionnellement votre enfant âgé de moins de 25 ans pour autant qu'il possède son permis de conduire depuis plus de 2 ans et que le véhicule utilisé soit une automobile antérieure à 1981.
- Un conducteur dénommé, quel qu'il soit, pour autant qu'il s'agisse d'une personne âgée de plus de 25 ans, possédant son permis depuis plus de 3 ans et pouvant justifier de l'assurance d'un véhicule d'usage courant (automobile ou 2 roues d'une cylindrée supérieure ou égale à 125 cm³). Cette dernière obligation n'est pas nécessaire pour votre conjoint, votre concubin notoire (joindre justificatif) ou votre(vos) enfant(s) âgé(s) de moins de 25 ans.

Vous pourrez à tout moment modifier le nom du conducteur dénommé sur simple appel téléphonique.

Une extension particulière est prévue gratuitement dans le cas de prêt lors de manifestations, rallyes, concentrations, etc., ainsi qu'aux assurés et déjà clients.

SOUSCRIPTION : 2 possibilités

1. Vous avez déterminé la prime qui correspond à votre situation

- Complétez et signez le bulletin ci-contre (attention, n'omettez aucune information),
- Joignez la copie recto-verso du(des) permis de conduire, de la (des) carte(s) grise(s), l'expertise du véhicule (si évaluation fixée par un expert et si souscription des garanties vol, incendie-tempêtes, dommages agréés).
- Adressez l'ensemble accompagné de votre règlement.

Dans le cas où le dossier ne serait pas complet, nous serions contraints de vous le retourner et nous ne pourrions vous assurer.

2. Vous préférez que le tarif soit confirmé par nos soins avant de prendre votre décision

Complétez les informations d'état civil (adresse, permis, etc.), les caractéristiques de votre(vos) véhicule(s) et adressez-nous l'imprimé. Nous vous communiquerons nos conditions par retour et sans engagement de votre part.

DROIT DE RENONCIATION

Vous disposez d'un droit de renonciation de 14 jours calendaires révolus en cas de vente à distance ou de démarchage.